



**2017 DEVE 178** Modification de la délibération 2017 DEVE 18 « Dénomination promenade Khalil Gibran attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën (15e) ».

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2017 DEVE 18, adoptée par votre assemblée lors de sa séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017, prévoyait l'attribution de la dénomination « promenade Khalil Gibran » à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën à Paris 15e.

L'ambassade du Liban a demandé à ce que le site soit dénommé du nom complet de Khalil Gibran, soit Gibran Khalil Gibran.

Je vous propose donc d'adopter une délibération modificative complétant le nom de la personne honorée. Le site, qui reste le même, s'appellera donc « promenade Gibran Khalil Gibran ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DEVE 178** Modification de la délibération 2017 DEVE 18 « Dénomination promenade Khalil Gibran attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën (15e) ».

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DEVE 18, adoptée par le Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017, relative à l'attribution de la dénomination « promenade Khalil Gibran » à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën (15e) ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose de modifier la délibération 2017 DEVE 18 ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER et Monsieur Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission, par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission et par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : La délibération 2017 DEVE 18 est modifiée de la manière suivante : la dénomination « promenade Gibran Khalil Gibran » est attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën (15e).